

Concours ITRF

Session 2023

Épreuve d'admissibilité : épreuve écrite	
<u>Concours</u> : Technicien classe normale	<u>Durée</u> : 3 heures
<u>BAP</u> : J	<u>Coefficient</u> : 3
<u>Nature</u> : Externe	<u>DATE</u> : Mercredi 10 mai 2023
<u>Emploi-type</u> : Technicien-ne Gestionnaire des Ressources Humaines	

Centre organisateur :

Université de Rennes

Affectataire :

Université de Rennes – 1 poste

Consignes :

- Répondre directement sur la copie + sur l'annexe 1 et sur le support cas pratique n°3.
Ne pas répondre sur le sujet.
- Vérifier, dès la remise du sujet, que celui-ci comporte bien 28 pages, y compris celle-ci.
- Ecrire au stylo bleu ou noir ; l'usage du crayon à papier n'est pas autorisé.
- La calculatrice est autorisée
- Tout autre document, ainsi que le téléphone portable sont interdits.

Attention

Il vous est rappelé que :

- Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la copie (ou des copies) mise(s) à votre disposition.
- Toute mention d'identité portée sur toute autre partie de la copie (ou des copies) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.
- Glisser l'annexe 1 et le support cas pratique n°3 dans la copie.

SOMMAIRE ET BAREME GENERAL DE L'EPREUVE (150 points)

• Première partie : 6 questions à réponses courtes (50 points)

1. Citer au moins 5 corps de fonctionnaires pouvant travailler dans une Université (5 points)
2. Qu'est-ce que la discrimination positive ? (5 points)
3. Qu'est-ce que la hiérarchie des normes ? (5 points)
4. Que signifie « heures supplémentaires défiscalisées » ? Quels impacts pour le salarié, pour l'employeur ? (10 points)
5. Quelle est la différence entre un corps et un grade ? (5 points)
6. Que signifient les sigles suivants ? Expliquez-les en une ou deux phrases (15 points)

BOE	RAFP	CA	IGEHC	CNRS
IGESR	CSA	CSG	CPF	EPSCP

7. Qu'est-ce que le droit à la déconnexion ? (5 points)

• Deuxième partie : Sur l'annexe 1, corrigez les fautes d'orthographe (10 points)

« À travers l'expérience de Verlaine, cette thèse s'interroge sur la critique littéraire d'un écrivain. Les raisons d'être et les particularités formelles d'une production quotidienne d'un poète accèdent graduellement à la notoriété sont étudiées en partant d'un panorama des définitions du phénomène. La triple analyse biographique, esthétique et discursive expose le lien étroit entre le contexte de production de la critique, les constructions théoriques qu'elle véhicule et les formes discursives qu'elle prend. La position marginale de Verlaine dans le champ littéraire prédétermine sa méfiance envers les mécanismes de l'institutionnalisation, autant qu'envers les théories qui la justifient. D'où la faible conceptualisation théorique et le maniement contradictoire et décourageant des notions existantes. Les particularités de l'autoreprésentation (provocation, ethos faible) découlent également de sa position dans le champ littéraire et accompagnent l'abandon des théories prescriptives au profit d'une tolérance accrue. L'accent se déplace du domaine conceptuel vers le domaine discursif où se cultivent l'affectivité, l'expressivité, l'ironie qui rapprochent la critique de la création

poétique, sans toutefois l'apparenté à la poésie en prose. Cette critique garde le caractère pragmatique d'élément de communication littéraire, son efficacité renforcée par certains traits de l'idiolecte (jeux de sonorités, métaforts, segmentation des phrases), dégagés de leur valeur poétique dans le nouveau contexte. »

• Troisième partie : Mises en situation (90 points)

Cas pratique n°1 : Calcul (5 points)

La population des techniciens de la BAP C est de 428 dans votre établissement. Il y a 51,402% de femmes. A l'arrondi près, combien de techniciens hommes de cette BAP exercent dans l'établissement ?
Pour atteindre une parité parfaite, à volume constant, combien faut-il en recruter ?

Cas pratique n°2 : Graphique (5 points)

La masse salariale de votre établissement est de 98M€ en 2023. Elle augmente de 1,72% chaque année. Sur un graphique, représentez son évolution en précisant les montants de masse salariale jusqu'en 2027.

Cas pratique n° 3 : Rédiger une réponse (50 points)

Nous sommes le 4 janvier 2022. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche vient de publier le décret n°2021-1895 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs.

Votre chef de service vous demande d'en faire une présentation lors de la prochaine réunion des directeurs de laboratoire rattachés à votre établissement.

Décrivez, sur les supports PowerPoint joints (support cas pratique n°3), en 10 slides maximum :

- la composition du RIPEC, les principales caractéristiques de chaque prime
- la procédure portant l'octroi d'une prime individuelle

Voir ANNEXE 2 : décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021

Cas pratique n°4 : Rédiger une réponse (30 points)

En une page maximum, décrivez les principales conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Voir ANNEXE 3 : décret 2016-151 du 11 février 2016